

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 23 SEPTEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Alain LAPORTE

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Nathalie TINCANT ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; Mme Anne GOVINDE ; M. Freidrich CHAUVET (à partir de la délibération 20160085) ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL (à partir de la délibération 20160076) ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

M. Laurent MAZAURY	donne pouvoir à M. Gérard FAVIER
Mme Catherine DAVID	donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX
Mme Chantal CARDELEC	donne pouvoir à M. Alain LAPORTE
Mme Christine DANG	donne pouvoir à Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI
Mme Michèle LOURIER	donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON
M. Freidrich CHAUVET	donne pouvoir à M. Nicolas GUILLET (jusqu'à 19h40)
M. Daniel FOUCHER	donne pouvoir à M. André BAUDOUI

Absents :

Conseillers Mme Felicidade DE OLIVEIRA, Mme Gaëlle KERGUTUIL (jusqu'à 19h15)

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mlle Alizée JORE

A 19H05, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - Rec-20160007 Liste des décisions du Maire

DM-20160037	<i>Achats</i> Maintenance des autocons	1 an renouvelable 3 fois Max 90 000 € HT
DM-20160038	<i>Achats</i> Fourniture de matériel électrique	1 an renouvelable 2 fois Mini 10 000 € TTC Max 35 000 € TTC
DM-20160039	<i>Achats</i> Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la Petite Enfance	1 an renouvelable 1 fois Max 209 000 € HT
DM-20160040	<i>Achats</i> Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de production d'ECS, de ventilation, de climatisation et de traitement d'eau.	Durée 8 ans P1 380 575,24 € HT/an P2 160 016,75 € HT/an P3 98 385,48 € HT P5 862 046 € HT
DM-20160041	<i>Finances</i> Convention d'ouverture de Ligne de Trésorerie auprès de La Banque Postale pour un montant de 2 000 000 euros	
DM-20160042	<i>Cabinet du Maire</i> Convention de location d'un appartement de type F3 situé au groupe scolaire de la Nouvelle Amsterdam à Elancourt	Recettes mensuelles : 386,50 €
DM-20160043	<i>Achats</i> Entretien et aménagement des espaces verts et du patrimoine arboré	Lot 1 : Soc PINSON Min 135 000 € TTC/an Max 200 000 € TTC/an Lot 2 : Soc ID VERDE Min 95 000 € TTC/an Max 200 000 € TTC/an Lot 3 : Soc PAYSAGE CLEMENT Min 20 000 € TTC/an Max 60 000 € TTC/an
DM-20160045	<i>Cabinet du Maire</i> Convention de location d'un appartement situé au GS du Gandouget rue des Jonquilles à Elancourt	Recettes mensuelles 335,15 €
DM-20160046	<i>Achats</i> Entretien et curage des réseaux d'assainissement	1 an renouvelable 3 fois Mini 5 000 € HT Max 20 000 € HT
DM-20160047	<i>Achats</i> Vérification annuelles des installations électriques des bâtiments communaux	1 an renouvelable 3 fois 8 856 € TTC

DM-20160048	<i>Achats</i> Avenant au marché de fourniture et installation de signalétique pour les équipements sportifs	Avenant : 1 818 € TTC
DM-20160049	<i>Achats</i> Dératisation et désinsectisation des bâtiments communaux	1 an renouvelable 3 fois 1 896 € TTC
DM-20160050	<i>Achats</i> Acquisition et installation d'un équipement de conférence pour la salle du Conseil Municipal	24 421,80 € TTC
DM-20160051	<i>Achats</i> Maintenance préventive et corrective pour le matériel frigorifique et de cuisson des écoles	1 an renouvelable 3 fois Préventive : 6 720 € TTC Corrective : 6 648 € TTC
DM-20160052	<i>Achats</i> Fourniture de denrées alimentaires sans livraison	Durée : 1 an Max : 15 000 € HT
DM-20160053	<i>Achats</i> Fourniture et installation d'un pont élévateur hydraulique à ciseaux	17 280 € TTC
DM-20160054	<i>Achats</i> Distribution du bulletin municipal et autres documents municipaux	1 an renouvelable 2 fois Mini : 10 000 € TTC Max : 30 000 € TTC
DM-20160055	<i>Achats</i> Travaux de réfection, remaniement, entretien des couvertures, zingueries et étanchéités de toitures-terrasses	1 an renouvelable 3 fois Max : 300 000 € TTC
DM-20160056	<i>Achats</i> Fourniture de vidéoprojecteurs pour les écoles	1 an renouvelable 2 fois Max : 30 000 € HT

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration Générale

2 - PV-20160005 Compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 32 Pour

Par 1 Abstention N. BOHER)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 8 avril 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

3 - PV-20160006 Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 33 votants,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 20 mai 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

4 - PV-20160007 Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 32 Pour
Par 1 Abstention (M. BESSEAU)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 24 juin 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Finances

5 - 20160076 Constatation de créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **CONSTATE** l'état de créances éteintes et pour un montant total de 4 625.99 € (quatre mille six cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes), les pièces suivantes regroupées par dossier :

- 148.22 € (cent quarante-huit euros et vingt-deux centimes) concernant les titres de recette n°1189, 2182 et 3291 de 2011;
- 65.28 € (soixante-cinq euros et vingt-huit centimes) concernant les titres de recette n°2115 et 3213 de 2011 ;
- 1 343.54 € (mille trois cent quarante-trois euros et cinquante-quatre centimes) concernant les titres de recette n°872, 1012, 1203, 1560, 1787, 2582, 3278, 3629, 4239 et 4564 de 2014, 670, 778, 1280, 1500, 1914, 2253, 2957, 3539, 3985, 4766, 5556 et 5938 de 2015, 385 de 2016 ;
- 515.86 € (cinq cent quinze euros et quatre-vingt-six centimes) concernant les titres de recette n°2317 de 2010, 911, 1941, 2817 et 3443 de 2012 ;

- 586.81 € (cinq cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-un centimes) concernant les titres de recette n°1304 de 2007, 1210, 1965, et 2245 de 2008, 709, 1905, 2153 et 3257 de 2011 ;
- 328.05 € (trois cent vingt-huit euros et cinq centimes) concernant les titres de recette n°1731 de 2006, 324, 814 et 1311 de 2007 ;
- 263.39 € (deux cent soixante-trois euros et trente-neuf centimes) concernant le titre de recette n°414 de 2011 ;
- 5.32 € (cinq euros et trente-deux centimes) concernant le titre de recette n°5640 de 2015 ;
- 107.83 € (cent sept euros et quatre-vingt-trois centimes) concernant les titres de recette n°1006 et 1898 de 2011 ;
- 57.78 € (cinquante-sept euros et soixante-dix-huit centimes) concernant les titres de recette n°1905 de 2008, 3176 de 2011 et 914 de 2012 ;
- 585.96 € (cinq cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes) concernant les titres de recette n°3233, 3574, 4198, 4527 et 4528 de 2014, 597, 598, 1872, 2203, 2898, 3472, 3878, 4698, 5524 et 5733 de 2015 ;
- 485.83 € (quatre cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-trois centimes) concernant les titres de recette n°5762 de 2015, 592, 593, 1101, 1102, 1577, 1578, 2002, 2003, 2864 et 2865 de 2016 ;
- 132.12 € (cent trente-deux euros et douze centimes) concernant les titres de recette n°1193, 1682 et 2966 de 2016.

Article 2 : **CONSTATE** que ces créances ne pourront plus donner lieu à un recouvrement.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

6 - 20160077 Saint-Quentin-en-Yvelines - Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **ACCEPTE** afin de participer au financement des fonds de concours, que les attributions de compensation des communes de Coignieres, Les Clayes sous-Bois, Maurepas, Plaisir et Villepreux soient minorées pendant 4 ans à compter de 2017 et qu'à compter de 2021, il ne soit plus appliqué de minoration sur les attributions de compensation de ces communes.

Les minorations sont les suivantes :

- Clayes-sous-Bois (Les) : -124 623 €
- Coignieres : -66 834 €

- Maurepas : -130 429 €
- Plaisir : -183 021 €
- Villepreux : -91 321 €

Article 2 : **ACCEPTE** la conservation et la mise en œuvre, au plus tard à l'échéance du pacte financier suivant, de la hausse des attributions de compensation actée lors du précédent pacte financier (avenant voté le 25 juin 2015 par les 7 communes membres de la CASQY) selon les montants suivants :

- ELANCOURT 402 510 €
- MAGNY LES HAMEAUX 139 110 €
- MONTIGNY LE BRETONNEUX 512 025 €
- VOISINS LE BRETONNEUX 179 760 €

Article 3 : **PREND ACTE** afin de préserver les attributions de Compensation contre toute baisse importante des ressources, des engagements de SQY

- De viser prioritairement la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement
- De mettre en place une politique de développement économique tournée vers la croissance du produit intérieur brut du territoire et l'emploi
- D'adapter sa politique de désendettement sur la durée du mandat et en cohérence avec la déclinaison du Projet de Territoire

Article 4 : **PREND ACTE** de l'ensemble des autres éléments qui constitue le présent Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Finances

7 - 20160078 Affectation de fonds de concours de 2016, deuxième demande pour 34 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DEMANDE** l'affectation de 34 000 € (trente quatre mille euros) de fonds de concours de 2016 pour les travaux d'éclairage de la grande salle du Palais des Sports d'un montant total de 88 248.36 € (quatre vingt huit mille deux cent quarante huit euros et trente six centimes) TTC.

Article 2 : **DIT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant prévisionnel total des travaux : 88 248.36 € TTC
- Montant prévisionnel total des travaux : 73 540.30 € HT
- Fonds de concours sollicité : 34 000.00 €

- Autres subventions : 0 €
- Financement prévisionnel de la commune : 39 540.30 € HT (53.77%)

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice concerné de la commune.

Finances

8 - 20160079 Levée de prescription quadriennale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE de lever la prescription quadriennale applicable à la facture n°14112 du 15 mai 2009 d'un montant de 956.44€ (neuf cent cinquante six euros et quarante quatre centimes) de l'entreprise ELESCO, dont le siège est situé 2, rue Madiraa à Courbevoie (92400), au titre d'une prestation de câblages électriques dans la salle informatique de l'école du berceau lors de l'exécution du lot n°5 du marché « Réaménagement du Groupe scolaire du Berceau », notifié en 2008.

Article 2 : DECIDE par conséquent de procéder au versement de la somme de 956.44 € (neuf cent cinquante six euros et quarante quatre centimes) à l'entreprise ELESCO et PRECISE que ledit versement éteindra définitivement la créance de l'entreprise au titre de la prestation considérée.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune

Personnel

9 - 20160080 Ratio promu/promouvable pour les avancements de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE que le ratio « promu/promouvable » pour l'avancement au grade de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe est ainsi déterminé :

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio (%) Taux en vigueur	Ratio Promu /Promouvable
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	Professeur d'Enseignement Artistique Hors Cl.		100

Personnel

10 - 20160081 Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** la création de l'emploi à temps complet suivant :

- FILIERE CULTURELLE
- 1 Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

11 - 20160082 Journée de sensibilisation à la Prévention de la Sécurité Routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention entre la Mairie d'Elancourt et la Direction Départementale des Territoires dont le texte est annexé à la présente délibération et autorise le Maire à procéder à sa signature.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recette au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

12 - 20160083 Renouvellement de convention pour la labellisation du Bureau Information Jeunesse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article unique : **APPROUVE** les termes de la convention portant labellisation du « Bureau Information Jeunesse » entre la Mairie d'Elancourt et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, dont le

texte est annexé à la présente délibération et autorise le Maire à procéder à sa signature.

Culture/Sports

13 - 20160084 Mise à disposition du gymnase Chastanier à l'ACEL Sainte-Thérèse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article UNIQUE : AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du gymnase Chastanier avec l'ACEL Sainte-Thérèse pour la période scolaire 2016-2017, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Affaires Economiques

14 - 20160085 Service Commun des Taxis de Saint-Quentin-en-Yvelines - Projet d'avenant à la convention de juillet 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en place et à la gestion du service commun des taxis de Saint-Quentin dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : APPROUVE la création d'une nouvelle autorisation de stationnement (ADS) sur la Commune de la Verrière.

Informatique

15 - 20160086 Autorisation d'occupation du domaine public communal au profit du Département pour l'utilisation de fourreaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE de mettre à la disposition du Conseil départemental des Yvelines les installations communales comprenant des fourreaux, des chambres de tirage et de raccordement, ainsi que des infrastructures incluant des éléments passifs de communications électroniques et des fibres optiques et permettant de répondre au

plan départemental de déploiement de la fibre au profit des collèges et des lycées, selon le tarif suivant :

- 87 (quatre vingt sept) centimes d'euros par mètres linéaires occupés et par an.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer toute convention à intervenir à cet effet avec le Conseil départemental des Yvelines.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Achats

16 - 20160087 Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'achat de matériels informatiques et prestations associées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes dont le texte est annexé à la présente délibération pour la passation d'un marché public d'achat de matériels informatiques et prestations associées et **AUTORISE** le Maire à procéder à sa signature.

Article 2 : **DESIGNE** Saint-Quentin-en-Yvelines comme coordonnateur.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Urbanisme

17 - 20160088 Vente de la maison sise 67 rue Marie Curie - Quartier des Réaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (M. BOLZINGER)

Article 1 : **DECIDE** de céder à M. et Mme CHEBLAL la maison située au 67 rue Marie CURIE – Quartier des Réaux - à ELANCOURT au prix de 365 000 € (TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS) hors frais liés à l'acte notarié.

Article 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes relatifs à cette cession.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Urbanisme

18 - 20160089 Candidature de la Commune d'Elancourt au projet régional des 100 quartiers innovants et écologiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article Unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à présenter la candidature de la Ville d'ELANCOURT pour le projet de restructuration du secteur des 4 arbres/ Centre-Ville élargi au dispositif de 100 quartiers innovants et écologiques.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.




Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt